

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2531(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard (modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592)	
Complétant 2011/0281(COD)	
Sujet	
3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux	
3.10.06.01 Fruits, agrumes	
3.10.06.02 Légumes	
3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Agriculture et développement rural	 LINS Norbert	09/02/2021

Evénements clés			
28/01/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)00368	
28/01/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
10/02/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/03/2021	Décision du Parlement	T9-0064/2021	

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2531(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0111-p6
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/9/05224

Portail de documentation					
Document de base non législatif		C(2021)00368	28/01/2021	EC	
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0157/2021	26/02/2021	EP	

